

RÈGLEMENT

TOURNOI RÉGIONAL DE FLEURANCE

Article 1

Le Club Pongiste Fleurantin organise son 3^{ème} tournoi régional homologué, le Dimanche 30 avril 2017 sur 16 tables à l'Espace Culturel et Sportif, avenue Pierre de Coubertin (32500 FLEURANCE).

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés FFTT traditionnels de Midi-Pyrénées.

Article 2

Le juge-arbitre de la rencontre sera M. Cyrille SOLER (JA3).

Le tournoi se déroulera selon le règlement de la FFTT.

L'utilisation de balles plastiques est obligatoire.

Les balles ne seront pas fournies par les organisateurs.

Une tenue sportive sera obligatoire durant la compétition, en particulier le port de chaussures de sport.

Article 3

Le tournoi comportera 8 tableaux :

Tableau	Classements	Horaire De Début	Vainqueur	Finaliste	1/2 finaliste
A	500 à 899	9h	40 €	20 €	10 €
B	non licenciés à 699	10h	20 €	10 €	Lot
C	500 à 1399	11h	60 €	30 €	15 €
D	500 à non N°	12h	100 €	50 €	25 €
E	Doubles < 3500	13h	80 €	40 €	20 €
F	500 à 1099	13h30	50 €	25 €	10 €
G	500 à 1699	14h30	70 €	35 €	15 €
H	TC	15h30	150 €	80 €	40 €

La présentation de la licence est obligatoire sauf pour les non licenciés du tableau B, non homologué (ouvert à toute personne ne possédant pas de licence compétition).

Les féminines sont admises dans tous les tableaux.

Le pointage des joueurs se fera 30 minutes avant le début du lancement de chaque tableau.

Les tableaux seront limités à 48 joueurs.

Article 4

L'organisation se réserve le droit de modifier les dotations d'un tableau si le nombre de participants à ce tableau est jugé trop insuffisant.

Article 5

Un joueur peut participer à 3 tableaux maximum + le tableau de Doubles.

1 tableau : 7€

2 tableaux : 13€

3 tableaux : 18€

Tableaux B et E : 5€ par joueur.

Article 6

La date limite d'inscription est le vendredi 28 avril 2017.

Les inscriptions sont à faire parvenir à Théo Linares, de préférence par mail :

theo.linares@orange.fr ou par téléphone au 06 88 62 24 05.

L'inscription peut également se faire sur le site internet du club

<http://club.quomodo.com/tennisdetablefleurance>

Le règlement se fera sur place le jour du tournoi.

Article 7

Tout engagement vaut acceptation du présent règlement.

Le Juge-Arbitre se réserve le droit de refuser toute inscription sur place.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier un tableau et ses récompenses si le nombre d'engagés dans ce tableau est inférieur à 24.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de perte, de vol ou de tout incident pouvant survenir au cours du tournoi, dans la salle, les vestiaires, les abords et le trajet. Dans tous les cas de détérioration, les frais de réparation seront supportés par celui ou celle qui en sera l'auteur.

Article 8

Tout joueur ou accompagnateur participant au tournoi autorise les organisateurs à diffuser des photos dans le cadre de la publicité du tournoi (site internet, presse, médias divers,...).

Article 9

Il n'y aura pas d'interruption à l'heure du repas. Une buvette proposera sandwiches, frites et boissons.